

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU SIVOM DES SAISIES  
DU 11 OCTOBRE 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 11 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc COMBAZ

Etaient présents : Monsieur Jean-Luc COMBAZ – Président, Monsieur Emmanuel HUGUET, Vice-Président.

Mesdames Naïma KIROUANI et Laurence BOURÉ, Messieurs Jean-Paul CUVEX COMBAZ, Florent BOURGEOIS ROMAIN et Patrick DEVILLE CAVELLIN, membres titulaires,

Monsieur Jean-Noël BERTHOD (suppléant de Madame Christelle MASSON) membre suppléant.

Etaient Absents : Mesdames Christelle MASSON (suppléée par Monsieur Jean-Noël BERTHOD) et Magdalène SOCQUET JUGLARD (pouvoir à Madame Laurence BOURÉ), Messieurs Christophe RAMBAUD, Thomas BRAY (pouvoir à Monsieur Emmanuel HUGUET) et Benjamin GARDET

Monsieur le Président Jean-Luc COMBAZ ouvre la séance à 18 h 00.

Monsieur Jean-Noël BERTHOD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture des délibérations prises lors du comité syndical du 30 août 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Promesses unilatérales de vente avec la société Les Saisies II, pour la vente des parcelles dans le cadre du projet immobilier des Elfes de Lumière**

Considérant la nouvelle réclamation d'un administré reçue dernièrement concernant le projet envisagé, et les réserves déjà enregistrées sur ce dossier,

Considérant les nombreuses étapes restant à mener pour conduire ce projet, notamment les différentes étapes administratives relatives au dévoiement du chemin rural,

Considérant la nécessité d'assurer une concertation avec les administrés et propriétaires riverains, pour permettre un aboutissement du projet,

Considérant que l'adoption d'une telle délibération, au regard du contexte et des réclamations et réserves enregistrées, serait susceptible de nuire à la conduite de ce projet, voire d'engendrer une multiplication de recours et de démarches contentieuses,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide de reporter l'adoption de la présente délibération. Ce report doit permettre de poursuivre les échanges avec les administrés réticents, et ainsi d'assurer un consensus et de ce fait la préservation de l'opération en limitant les recours contentieux. Cette délibération sera représentée à l'issue de l'enquête publique portant sur le dévoiement du chemin rural.

Ce report permettra d'assurer la conduite et la sauvegarde du projet, d'autant plus que la présente délibération pourra être adoptée ultérieurement sans remettre en cause le calendrier global de mise en œuvre de cette opération.

**Institution de servitudes pour des places de stationnement**

Il est envisagé d'instituer une servitude de stationnement au profit de Monsieur BAL PETRE.

Trois places de stationnement seraient concernées, sur le secteur du parking des Carrets.

Les parcelles concernées sont les parcelles AD305 et AD306.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'institution d'une servitude de stationnement au profit de Monsieur BAL PETRE, dans les conditions exposées ci-avant et charge le Président de procéder et signer les pièces afférentes.

**Demande de subvention travaux réserve naturelle régionale**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le classement de la tourbière des Saisies par la Région Rhône-Alpes en Réserve Naturelle Régionale en date du 11 juillet 2013 pour une durée de 10 ans.

Afin d'assurer la sécurité des sentiers sur la réserve naturelle, il est nécessaire d'abattre des arbres dangereux.

Monsieur le Président présente aux membres le dossier de demande de subvention pour l'action « entretien et sécurisation des sentiers abattage d'arbres dangereux » et rappelle l'engagement du SIVOM des Saisies comme gestionnaire de cette réserve aux côtés de l'Office National des Forêts.

Le montant de cette action est estimé à 3 293.24 € TTC ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avant – projet et sollicite la région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention d'une subvention.

#### Budget général 2021 – Décision modificative

Le comité syndical décide d'adopter la décision modificative suivante :

Compte	Dépenses	
	Diminution crédits	Augmentation crédits
2315-715	100 000	
2313-729		100 000

#### Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2022-2025, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé une consultation sous la forme d'une procédure avec négociation. Le marché a été attribué au groupement SOFAXIS/CNP.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'adhésion à ce contrat pour une durée de 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et autorise le Président à signer tous les actes nécessaires.

#### Informations :

Un point financier est présenté aux élus.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la demande de Daisy TAFFANEAU pour acquérir un garage à côté de son commerce. Les élus ne sont pas favorables à la cession de ce bien.

Monsieur BOUDES, souhaite vendre son garage situé à côté du bâtiment administratif de la SPL. Monsieur le Président doit le rencontrer pour échanger sur ce dossier.

Monsieur FINANCE a fait une demande au SIVOM des Saisies pour acheter l'ancien local poubelle situé en face du bâtiment du Mirantin. Les élus sont d'accord sur le principe.

Monsieur Sandy BAPTENDIER souhaite implanter une station-service à l'entrée de la station.

De nombreuses félicitations ont été adressés pour le fleurissement de la station. Le conseil syndical remercie les agents du service technique pour le résultat obtenu malgré les conditions météorologiques du mois de juillet.

Un cabinet d'expertise a fait une estimation de la parcelle appartenant aux conjoints Avocat. Monsieur le Président doit organiser une rencontre avec l'indivision Avocat.

Une réunion technique a eu lieu la semaine dernière pour faire un point sur le dossier « compétence tourisme ».

Monsieur JUBIER JP a alerté le Président sur le problème des chats errants sur la station.

Un point est fait sur le dossier des navettes pour l'hiver prochain.

Réception de 2 courriers de Monsieur PICCARD Jeff.

Madame Naima KIROUANI fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu concernant le logement des saisonniers.

Dossier « parcours client » : un relevé topo et état des lieux a été fait. Une présentation du projet de bagagerie aura lieu ce mardi à 13 heures.

Un point est fait sur l'avancée du dossier « logiciel de taxe de séjour ».

Monsieur le Président a rencontré des personnes souhaitant ouvrir une épicerie dans le secteur de la forêt.

Une convention de mutualisation des services de la police municipale sera conclue entre la commune de Hauteluce et la commune de Villard sur Doron.

Monsieur le Président fait part aux élus du mail d'un propriétaire dans la résidence Véronica et du compte rendu d'une réunion qui a eu lieu avec le Président du conseil syndical des Chalets Jorasses, le Sivom et les services d'urbanisme de la commune d'Hauteluce.

La séance est levée à 21h40

Jean-Luc COMBAZ  
Président

  
316 Avenue des Jeux Olympiques  
73620 LES SAISIES  
Tél. 04 79 38 90 26